

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Arles

DÉCISION 2023/083



Commune
de
Maussane les Alpilles

REPARATION DE LA PISCINE DU CAMPING MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020/06/04/35 du Conseil Municipal en sa séance du 04 juin 2020 donnant délégations au Maire d'un certain nombre de ses compétences, notamment l'alinéa 2 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8.

Considérant de faire appel à un intervenant extérieur pour procéder à la réparation des clapets de la pompe de la piscine du camping municipal.

Considérant l'offre obtenue par consultation directe auprès de la société SOKOLOFF ENVIRONNEMENT de Châteaurenard.

En exécution des pouvoirs délégués susvisés,

Article 1^{er} : Le devis de la société SOKOLOFF ENVIRONNEMENT - 910 Chemin de Jentelin, à Châteaurenard (13 160) correspondant aux fournitures et main d'œuvre nécessaires à la réparation des clapets de la pompe de la piscine du camping, est accepté pour un montant s'élevant à MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES HORS TAXES (1 731.20 € HT).

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : Monsieur le Maire de Maussane les Alpilles certifie le caractère exécutoire de cette décision par sa publication et par sa transmission pour contrôle de légalité à la sous-préfecture d'Arles le : *13 novembre 2023*

Fait à Maussane les Alpilles, le 13 novembre 2023

Publication sur le site officiel de la Mairie, effectuée le *13 novembre 2023*

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

